



SÉCURITÉ. Une bonne nouvelle, avec des bémols toutefois.

La présence des CRS sur la plage est maintenue mais...

La mobilisation des élus locaux et des parlementaires membre de la commission Littoral à l'Assemblée nationale et celle, non négligeable, des syndicats de police a porté ses fruits. Les CRS seront encore là l'été prochain pour assurer non seulement les interventions de sauvetage avec la SNSM mais aussi pour être garants de la sécurité publique et assurer les missions de police judiciaire.

Dans un courrier adressé au député des Landes, Alain Causse, et au vice-président Alain Perea, député de l'Aude, Christophe Castaner indique qu'il a « *décidé de maintenir la mission de sauvetage en mer et de surveillance des plages pour la saison estivale 2019* ». Il indique toutefois que « *ce concours sera de moindre ampleur que les années précédentes, compte tenu des impératifs spécifiques de cet été* ».

En substance, le Ministre fait référence au mouvement des Gilets jaunes qui mobilise de nombreux fonctionnaires de police et au G7 des chefs d'États qui aura lieu en août à Biarritz.

■ Du 4 juillet au 1^{er} septembre

Consécutivement à ce courrier, un télégramme de la direction de la police nationale est venu confirmer. Il indique la période de présence des CRS est fixée du 4 juillet au 1^{er} septembre in-



► Début août, le député Alain Perea (à droite) et le maire Henri Martin rencontraient les CRS-MNS de Port-La Nouvelle.

clus et que, surtout, les maires doivent se manifester auprès des préfets avant le 15 mars pour formaliser leurs demandes.

Selon nos sources, le maire de Port-La Nouvelle a fait la démarche et même demandé un personnel de plus, soit la présence de six CRS au lieu de cinq auparavant.

Alain Ferrand, maire du Barcarès, confirme qu'il a formulé une demande de reconduction de 7 effectifs pour cet été pour la surveillance de ses plages. Et fait ce commentaire : « *Ce ne sont pas 297 CRS sur les plages qui peuvent faire basculer la sécurité nationale durant l'été* ». Une vision partagée par les fonctionnaires, formés à la sûreté estivale.

■ Syndicat mobilisé

La section syndicale CRS-MNS d'Unité SGP Police FO reste mobilisée. Son délégué national, Éric Janssens, vient d'alerter l'ensemble de ses collègues.

« *Il faut impérativement contacter les communes afin qu'elles se signalent comme demandeurs d'effectifs MNS CRS avant la fin de semaine prochaine. En effet, un imprimé est arrivé dans les préfectures, hier, et doit être diffusé ce jour aux communes concernées. Si les préfectures venaient à ne pas jouer le jeu et « oublier » de le transmettre cela poserait problème sur le recensement final. Aussi, merci à vous de rappeler à vos interlocuteurs d'être attentifs et de prendre contact avec la préfecture si elles n'ont pas de nouvelles* », écrit-il. Dans un tract, le syndicat SGP appelle à la vigilance. Il souhaite que le nombre de CRS reste identique à 2018 et estime qu'une « *nouvelle baisse du nombre de MNS-CRS serait inadmissible et inacceptable* ! ».

Les décisions du Ministère interviendront dans quelques semaines.

Joël Ruiz

UNITÉ SGP POLICE



FSMI FO

Le Seul Syndicat 100% CEA et ADS

14-03-2019